



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Décembre 2016 – N° 36

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME



Chers Bellevistes,

En cette fin d'année 2016, plusieurs projets qui me tiennent particulièrement à cœur sont en cours ou sont sur le point d'être achevés.

Tout d'abord, la Commune a été proactive dans diverses acquisitions foncières très importantes pour le futur de Bellevue.

La maison « anciennement propriété de la famille Beuchat » au chemin de la Chênaie 11, acquise en 2015, a été rénovée et accueille aujourd'hui des locataires. Deux options se présentent pour le futur de cette magnifique parcelle dite « de réserve ». Elle pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un projet immobilier ou encore être simplement gardée et maintenue en bon état pour que les générations à venir puissent en profiter.

Les deux parcelles du bord du lac, entre la ruelle de l'Épuisoir et l'auberge Gitana sont désormais propriété de la commune de Bellevue. La Commune, par l'intermédiaire de ses commissions Aménagement et Bâtiments travaux publics, a beaucoup œuvré à ce sujet en 2016 et présentera son projet d'aménagement le 6 décembre au Conseil municipal. La première phase sera exclusivement consacrée au réaménagement du bord du lac. Une vraie plage en gravier sera créée, une extension engazonnée sera installée sur le lac en tant qu'espace de détente et le garage à barque du Britannia III sera remis en état. En 2017, nos diverses commissions devront plancher sur l'avenir de la partie haute des deux parcelles, où se dressent actuellement deux bâtiments. Après avoir défini le type d'affectation, un projet de construction sera présenté.

Concernant les travaux routiers des chemins de la Mojonne et de la Chênaie, les riverains et les autorités arrivent au bout de leurs peines. La Commune a rencontré beaucoup de difficultés à mettre en œuvre les travaux du début du chemin de la Chênaie et n'a pas encore obtenu l'entier des autorisations pour finaliser l'éclairage public, le collecteur et le trottoir. La réouverture sera effective au début du mois de décembre. Cependant, dans le courant de l'année 2017, il sera impératif d'intervenir à nouveau dans le secteur pour la remise en conformité du chemin De-Riencourt et de l'avenue De-Senarclens, quartier dans lequel sera réalisée une nouvelle déchetterie enterrée et où la Commune procédera au remplacement de l'éclairage public.

Finalement, comme vous avez pu le constater, la Commune a renaturé le Nant-des-Limites entre l'église Sainte-Rita et les voies CFF. Le sentier forestier a été amélioré. Cette réalisation agréable et très réussie fait déjà le bonheur des promeneurs.

Je termine ces lignes en remerciant nos employés communaux, Mme et M. Tinguely, pour leur travail et leur implication dans la vie communale depuis plus de trente ans. Je leur souhaite une belle retraite, une excellente santé et beaucoup de plaisir.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle fin d'année et de joyeuses Fêtes ! Santé et bonheur à vous et vos familles !



Daniel FABBI, Conseiller administratif



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les délibérations suivantes dont le délai référendaire était fixé au 21 novembre 2016 :

- Approbation (1 abstention) de l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 200'000.- (TTC) destiné à la restauration extérieure du temple de Genthod,
- Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 38'582.60 (TTC), partiellement compensé par des plus-values enregistrées aux revenus pour un total de CHF 14'219.-, relatif au festival country des 4 et 5 juin 2016,
- Approbation (1 abstention) de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 345'000.- (TTC) destiné aux travaux de remplacement des luminaires et à l'installation d'une mini-déchetterie enterrée à l'avenue De-Senarclens et au chemin De-Riencourt,
- Approbation (1 abstention) de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 250'000.- (TTC) destiné à l'élaboration du plan directeur communal (PDCOM) et de diverses études complémentaires liées au PDCOM,
- Approbation de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'950'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment de la mairie de Bellevue,
- Approbation du nouveau règlement relatif à un pont retraite des employés de la Commune de Bellevue.

Le Conseil municipal a en outre procédé :

- À la nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2017, ainsi que de leurs remplaçants :

Président	M. Yair KESTIN	BDA
Suppléante	Mme Anne-Catherine HURNY	BDA
Vice-Présidente	Mme Delphine SCHIAVO-ABEL	PLR
Suppléante	Mme Laurence CHONG	PLR

- Au renvoi, après une brève présentation, du projet de budget 2017 à la commission Finances et administration communale,
- Au traitement de 8 dossiers de naturalisation.

Le débat sur la motion déposée en début de séance intitulée « Que peut entreprendre la commune de Bellevue pour que ses habitants ne souffrent pas excessivement des nuisances de l'aéroport ? » a été reporté à la prochaine séance.

Le projet de motion déposé en début de séance intitulée « Pour une Maison communale » a fait l'objet d'un vote à l'issue négative quant à l'entrée en matière du Conseil municipal.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les délibérations suivantes dont le délai référendaire est fixé au 19 décembre 2016 :

- Approbation (1 abstention) de la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2017 à CHF 30.-,
- Approbation de l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 284'600.- (TTC) destinée au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises,
- Approbation du budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
- Approbation de la motion « Pour une mobilité accessible à tous et le maintien du lien social des personnes à mobilité restreinte »,
- Renvoi en commission Aménagement du projet de motion « Que peut entreprendre la commune de Bellevue pour que ses habitants ne souffrent pas excessivement des nuisances de l'aéroport ? »,

Lors de cette séance, il a en outre été procédé à la nomination de M. Marco PAIS en qualité de membre de la commission Aménagement à la place de M. Laurent BIEDERMANN.



SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL 2016

Les 8 et 9 octobre, une trentaine de participants a pu profiter d'un voyage organisé, comme il est de tradition, par la personne qui occupe la Présidence du Conseil municipal, en l'occurrence Mme Anne-Catherine Hurny. La destination cette année était à 120 kilomètres de Bellevue, plein nord, non loin de Besançon et de Dole : Arbois, Salins-les-Bains et Arc-et-Senans où deux salines désaffectées et un domaine viticole ont fait l'objet de visites guidées très intéressantes. Les participants remercient l'organisatrice pour le temps et l'énergie consacrés à cette belle sortie où convivialité et culture se sont harmonieusement mêlés.



Photographie par Mme Mylène Schopfer Sandoz

PUBLICATION DES DÉLIBÉRATIONS SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL

Afin de faciliter l'accès aux documents décisionnels du Conseil municipal et conformément à la pratique de nombreuses communes, depuis cette année les délibérations sont accessibles sur le site internet de la commune en version numérisée dès le 8^e jour qui suit la séance concernée (délai légal d'affichage). Cette manière d'opérer n'exclut en rien le traditionnel affichage dans les panneaux publics communaux. Les motions et résolutions adoptées sont également affichées pour information.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à adresser vos questions à cm@mairie-bellevue.ch.

LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET COMPTE RENDU FINANCIER 2015 EST DISPONIBLE

Les personnes intéressées à recevoir ce document papier retraçant les activités de la commune pour toute l'année 2015, sont priées de se manifester à la réception de la mairie, par téléphone ou par e-mail.



Le document est également téléchargeable sur le site internet www.mairie-bellevue.ch rubrique Administration / Publications.

JOBS D'ÉTÉ

Comme chaque année, la commune engagera pendant l'été 2017, une dizaine de jeunes âgés de minimum 16 ans, pour travailler dans les services des espaces extérieurs, des bâtiments et de l'administration.

Tu souhaites vivre une expérience professionnelle pendant tes vacances d'été, inscris-toi dès le 3 janvier 2017, sur notre site Internet ou à la réception de la mairie. N'oublie pas de remplir le formulaire et nous le retourner avec ton dossier complet jusqu'au 28 février 2017.



QU'EST-CE QUE LA COMMISSION BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS ?

Depuis le 1^{er} juin 2015, le Conseil municipal est entré dans une nouvelle Législature, désormais d'une durée de 5 ans. Les problématiques dont il est saisi sont étudiées à huis clos dans les commissions permanentes concernées qui donnent leur préavis. Découvrez la présentation d'une des six commissions dans chaque journal communal. Place ici à la commission Bâtiments et travaux publics.

Qui ?

Le Conseiller administratif en charge de la commission est M. Daniel FABBI.
Cette commission est constituée de 6 membres du Conseil municipal :



Marc-André BASCHY
(Président - PLR)



Yair KESTIN
(Vice-président - BDA)



Marcel BEAUVERD
(PLR)



Yvette CLIVAZ BEETSCHEN
(BDA)



Pablo LAZARO
(PDC)



Mylène SCHOPFER SANDOZ
(PLR)

Quoi ?

Cette commission traite notamment des sujets suivants :

- locations de salles,
- travaux publics dont routes, collecteurs, PGEE,
- rénovation, construction et aménagement des bâtiments communaux non soumis à des loyers,
- cimetière,
- parcs et promenades.

Combien ?

Cette commission se réunit approximativement 4 fois par année et pour une durée d'environ 2 heures.

Découvrez la commission Sécurité dans le prochain numéro de votre journal communal.
Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à la réception de la mairie ou à cm@mairie-bellevue.ch.



À LA VEILLE DE LEUR DÉPART À LA RETRAITE, INTERVIEW DE MICHÈLE ET BERNARD TINGUELY



En quelle année êtes-vous arrivé(e) à la mairie / dans la commune ?

Michèle : Le 1^{er} mai 1984. M. Georges Bouvier venait d'être élu Maire. M. Otto Knus, secrétaire général et alors seul employé de la mairie, m'a engagée. Son charisme évident m'a tout de suite interpellée. Quelques mots échangés nous ont suffi pour savoir que nous allions nous entendre. Le binôme a tout de suite été une réussite. Mes premières tâches furent la réception, puis l'état civil et le Conseil municipal. Nous avons célébré bon nombre de mariages ensemble, puis je l'ai fait seule. Au départ de M. Knus, je deviens secrétaire générale, accompagnée par un comptable et une personne de l'administration.

Bernard : Le 1^{er} août 1986, j'ai été engagé par M. Aigroz, alors Adjoint. Le centre de la voirie – déjà situé au chemin du Planet - n'était alors qu'un cabanon en bois sur terre battue. Il n'y avait qu'un seul tracteur. Nous étions seulement deux personnes qui nous occupions de tous les espaces verts de la commune. Je ne compte pas le nombre d'heures passées à déneiger les routes lors de fortes neiges.

Comment était la commune et qu'est-ce qui a changé ?

M : C'était un petit village convivial où tout le monde se connaissait. On pouvait nommer chacun.

B : Il y avait à l'époque environ 1500 habitants, beaucoup moins de trottoirs, un seul immeuble qui se trouvait à la route de Lausanne et beaucoup moins de massifs floraux à entretenir.

Lorsque nous leur demandons ce qu'ils ont préféré dans leur travail, ils répondent sans hésitation « le contact avec les gens ». A eux deux ils connaissent tout le monde. Même les chats et les chiens viennent saluer Bernard !

Et votre plus beau souvenir ?

Les deux répondent à l'unisson qu'il s'agit de leur rencontre. Dès l'arrivée de Bernard à la voirie, ils se sont vus, ils se sont plu. Leur mariage a été officié en 1989.

Un souvenir marquant ?

M : Lorsque je me suis retrouvée seule à célébrer un mariage où tous étaient éthiopiens. J'ai pu partager leurs coutumes, ce fut un beau moment.

B : Lors d'une fête du 1^{er} Août j'avais installé la veille le feu de joie. Quelqu'un l'a brûlé le soir d'avant. Cela a fait rire tout le monde, sauf moi...

Pouvez-vous nous raconter une anecdote ?

M : Une future mariée, prise de panique devant tout ce qui avait été déployé pour son mariage n'est jamais venue... on vous laisse imaginer l'embarras dans l'assemblée ! Cependant, les fiancés sont revenus un mois après pour se marier, mais cette fois-ci, en toute intimité.

B : Pour éviter que je n'empiète avec le véhicule de la voirie sur son terrain, une habitante a accroché une clochette sur un arbre situé au bout de sa propriété. Celle-ci devait sonner si la balayeuse venait à grignoter sur ses plates-bandes.

Comment envisagez-vous la retraite ?

M et B : Nous allons voyager le plus possible tant que nous le pouvons et improviser au gré de nos intérêts et de nos passions. Il nous tient également à cœur de prendre soin de notre adorable petite-fille et aurons évidemment plaisir à venir aux manifestations scolaires et ainsi revoir les Belvestistes. De plus, nous aurons enfin plus de temps pour discuter !

Avez-vous un mot à ajouter ?

M : J'abandonne derrière moi des centaines de personnes que je connais bien, des liens très forts avec bon nombre d'Aînés et des souvenirs magiques que je garderai toujours au fond de moi.

Maintenant que les enfants que j'ai connus il y a 30 ans en mairie viennent à la réception avec les leurs, je me dis qu'il est temps que je cède ma place. Je le fais du reste le cœur léger, me souvenant que j'ai eu la chance de faire carrière à Bellevue et d'ainsi pouvoir donner à ma petite-fille le fameux chocolat qui est destiné aux petits et aussi parfois aux grands. Le flambeau est dès lors transmis !

Michèle et Bernard font partie de la commune. Difficile d'imaginer ne plus les côtoyer au quotidien. Ils manqueront à chacun, c'est indéniable. La mairie leur souhaite beaucoup de bonheur pour leur retraite.



POUR ÉVITER LA POLLUTION DES EAUX SUPERFICIELLES



Penser que toutes les grilles d'évacuation des eaux de ruissellement sont raccordées à une station d'épuration est une croyance largement répandue dans la population. En effet, de nombreuses pollutions sont causées par le déversement de produits nocifs dans les grilles d'eau claire confondues avec le « tout à l'égout ».

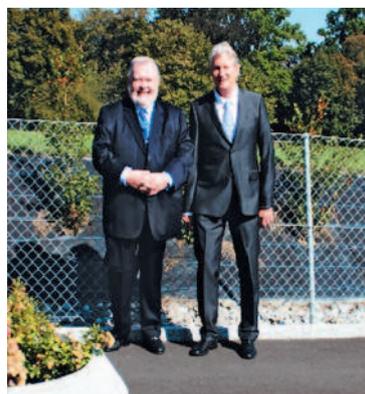
Ce problème, la Commune de Bellevue l'avait déjà signalé en 2013, en soutenant la campagne de l'Association Suisse des Gardes-Pêche par la mise en place de grilles particulières sur lesquelles un poisson est symbolisé.

Depuis le début de l'automne 2016, la Commune appose des plaquettes de VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux) à côté des bouches d'égout dont les eaux aboutissent directement dans un ruisseau, dans le lac ou une nappe phréatique. Cela permettra d'éviter la pollution des eaux par insouciance ou inadvertance et ses conséquences dramatiques sur la faune et la flore.



UN TROTTOIR AU CHEMIN DE LA MOJONNE

Le 28 septembre dernier, M. Jean Daniel Viret (à droite sur la photographie), Maire de Bellevue, rencontrait Son Excellence M. Jean-Marc Hoscheit, ambassadeur et consul général du Luxembourg. Cette entrevue a été organisée suite à la réalisation d'un trottoir au chemin de la



Mojonne dans le cadre des travaux de ralentissement du trafic (zone 30 km/h) du quartier.

Mais quel rapport y a-t-il entre le Grand-Duché du Luxembourg avec le trottoir du chemin de la Mojonne ? C'est à cette occasion que la petite histoire rejoint la grande.

Après avoir occupé d'importantes fonctions à l'organisation internationale du travail (OIT) et avoir été représentant du Luxembourg auprès de l'office européen des Nations Unies, Monsieur Ignace Bessling, par arrêté grand-ducal, est nommé consul général du Luxembourg à Genève en date du 20 mars 1967. Il a œuvré avec dévouement et les nombreux réfugiés Luxembourgeois de la seconde guerre mondiale ont trouvé, auprès de M. Bessling et de son épouse, une porte ouverte et une aide généreuse pour surmonter leurs difficultés matérielles et politiques.

Au cours de sa carrière à Genève, M. Bessling a acquis une belle maison de campagne, le Clos des Chênes, située dans un parc à Bellevue. Avec son épouse, il a joui de cet environnement jusqu'à son décès en 1975. Le couple n'ayant pas d'héritier, la villa et son terrain furent légués au Grand-Duché par testament à la disparition de Mme Anne-Marie Olivieri, veuve Bessling, en 1980. Aujourd'hui, au 80 route de Valavran, on peut lire « villa Ignace Bessling » sur le portail de la résidence de l'ambassadeur.

M. Hoscheit et son prédécesseur entretiennent d'excellentes relations avec la Commune de Bellevue. En 2009, une servitude a été créée à titre gratuit par M. Jean Feyder, Ambassadeur, au profit de la commune. Ceci a permis la construction du trottoir dont il est question aujourd'hui.



INAUGURATION DE LA REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU LE MARQUET



Le samedi 1^{er} octobre 2016, les autorités des communes de Collex-Bossy et Bellevue ont eu le plaisir d'inaugurer la remise à ciel ouvert du ruisseau Le Marquet, en présence de Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'Etat, ainsi que des responsables de la Direction générale de l'eau.



De g. à droite : Daniel Fabbi, Conseiller administratif, Bellevue ; Bernard Taschini, Conseiller administratif, Bellevue ; Luc Barthassat, Conseiller d'Etat ; Marie-France Dutour, Adjointe, Collex-Bossy ; Brigitte Carrillo, Adjointe, Collex-Bossy ; Arnaud Ythier, Maire, Collex-Bossy.
Au centre, le ruban est coupé par une jeune collésienne.

Afin de fêter cette belle collaboration intercommunale, la population a été accueillie dès 10h00 par un café-croissant, suivi d'une visite explicative et d'une animation nature destinée aux enfants, organisées par les responsables du projet.

Après la cérémonie officielle, un apéritif dînatoire a été partagé dans la bonne humeur et la convivialité malgré le mauvais temps.

Les travaux réalisés et menés par le Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, ont pour but de protéger les habitations de Vireloup et Crest-d'El contre les inondations. Le nouveau lit du cours d'eau permet de faire

transiter les crues sans débordement, tout en offrant une succession de milieux naturels diversifiés favorables au développement de la faune et de la flore.



Pour le plaisir des promeneurs, un nouveau sentier pédestre longeant le ruisseau permet d'admirer le paysage environnant et crée le lien avec les itinéraires existants sur les territoires de Collex-Bossy et Bellevue. Ce cheminement a été sécurisé par la mise en place d'un passage piéton au niveau de Saint-Oyend.

Le lit et les berges du nouveau cours d'eau sont maintenant la propriété des communes qui en assurent désormais l'entretien.





L'ACTUALITÉ AUTOUR DES DÉCHETS À BELLEVUE

- La Commune a opté pour le **tout-enterré**. Deux nouvelles mini-déchetteries sont nées récemment au chemin des Limites 1A et de la Roselière 4B. Nous invitons l'ensemble des habitants concernés par ces sites à utiliser ces mini-déchetteries pratiques.



- Des **panneaux** seront érigés sur l'ensemble des mini-déchetteries. Ils orienteront les utilisateurs : horaire, interdiction aux non communiens, qualité du tri et interdiction de dépôt en dehors des bennes.
- Merci de consulter l'agenda des **tournées des encombrants**, lors desquelles les matières « ferraille » et « bois » sont collectées séparément afin d'être valorisées.

Les dates de levée des encombrants, ferraille et bois pour 2017 sont les jeudis:

- 5 janvier
- 16 mars
- 18 mai
- 21 septembre
- 16 novembre

- Pour le tri des **déchets de cuisine**, la commune de Bellevue propose des **petits paniers verts** distribués gratuitement à la réception de la mairie. Les sacs en papier pour déchets organiques sont, quant à eux, en vente à l'épicerie de Bellevue. Un terrier de récupération des **déchets de cuisine** est installé dans la plupart des mini-déchetteries communales.

- 2017, fin de la tolérance pour les déchets incinérables des entreprises. Les communes ne relèveront plus gratuitement ces déchets. Pour plus d'informations, nous vous encourageons à prendre contact avec la mairie, par e-mail, à l'adresse dd@mairie-bellevue.ch.

Les déchets, c'est notre matière première !

LES « P'TITES POUBELLES VERTES » POUR LE TRI DE NOS DÉCHETS DE CUISINE

En 2016, tout Genève est appelé à trier ses déchets de cuisine grâce à la "P'tite poubelle verte". L'utilisation adéquate de ce matériel de collecte vise à atteindre un taux de recyclage de 50%, sans recourir à la taxe poubelle.

**JE SUIS UNE
VIEILLE TROGNE
MAIS JE PEUX
ENCORE CHANGER**



ET HOPI!



DONNEZ UNE 2^e VIE À UNE POURRITURE

Les communes et l'Etat de Genève

Un cycle de valorisation naturel, local et fermé

Une fois triés par la population et collectés par les communes, les déchets de cuisine sont transformés en biogaz et en compost. Cette valorisation est actuellement réalisée au Site-de-Châtillon de Bernex. Elle sera à terme transférée vers le Pôle Bio prévu au Bois-de-Bay à Satigny. Quant au compost produit, il est principalement utilisé en agriculture pour améliorer la qualité de nos sols.

Les déchets de cuisine sont ainsi les seuls déchets dont l'ensemble du processus de valorisation s'effectue sur territoire genevois, au travers d'un cycle 100% naturel, local et fermé!



Pourquoi adopter « La p'tite poubelle verte » ?

Aujourd'hui

Le tri des déchets de cuisine est généralement réalisé avec un bac fermé et des sacs plastiques, posant deux problèmes majeurs:

☹ Les déchets se mettent rapidement à fermenter, générant mauvaises odeurs et formation de jus.

☹ De nombreux fragments de sacs plastiques se retrouvent dans le compost, altérant sa qualité.

Demain

En utilisant le nouveau kit de tri dont l'efficacité a été testée en 2015 auprès de 8000 ménages, on évitera ces inconvénients:

☺ Le bac aéré associé à un sac compostable permet aux déchets de se déshydrater, supprimant les nuisances olfactives.

☺ L'utilisation de sacs en papier ou compostables garantit une qualité optimale du compost produit.

Pour plus d'informations :

Info-Service
022 546 76 00
www.laptitepoubelleverte.ch

DÉCOREZ VOTRE MAISON AVEC UN BEAU SAPIN QUI RETOURNERA DANS LA NATURE

La période enchantée des Fêtes de fin d'année débute dans quelques jours. Vous n'avez pas encore de sapin de Noël ? Ecosapin, une startup romande basée à Cottens près de Morges, livre des arbres en pot et les récupère après les Fêtes pour les replanter.



AVANT
dans la nature

PENDANT
chez vous

APRÈS
dans la nature

Au-delà de l'aspect écologique du procédé, le sapin en pot présente aussi d'autres atouts: une odeur de forêt persistante, des aiguilles qui ne tombent pas et des branches qui ne plient pas aussi vite que les sapins coupés.

Le principe d'ecosapin est simple: rendez-vous sur le site internet www.ecosapin.ch ou par téléphone au 021 800 09 51, choisissez le sapin de votre choix en indiquant aussi une fourchette de taille, l'ajout d'une éventuelle décoration et le jour souhaité de livraison. Pour le reste, l'en-

treprise se charge de tout. Ceux qui souhaitent ensuite garder le sapin peuvent le conserver et le planter dans leur jardin, les autres feront appel aux services d'Ecosapin pour qu'il soit récupéré à leur domicile en janvier. Parmi les sapins récupérés, 15 à 20% seront trop desséchés ou en mauvais état pour être replantés et seront donc transformés en biogaz. Les autres retrouveront la terre et pourront, une fois régénérés, être à nouveau décorés pour le plaisir de tous.

16^E ÉDITION DU CONCOURS GENEVOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Appel à candidatures

Vous êtes une entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public ou parapublic?

Vous avez un projet ou avez réalisé une action exemplaire en matière de développement durable?

Participez au Concours genevois du développement durable !

Ce concours comporte trois récompenses:

- la bourse, d'un montant maximum de 30 000 CHF, est destinée à soutenir la mise en œuvre d'un projet exemplaire;
- le prix, d'un montant maximum de 10 000 CHF, permet de récompenser une réalisation exemplaire;
- la distinction, sans dotation financière, est réservée aux initiatives émanant d'organismes publics ou parapublics.

Délai d'inscription: **30 janvier 2017**

Plus d'informations sur: www.ge.ch/concours-dd.

Renseignements:

M. Jean-Pierre Tombola, service cantonal du développement durable, PRE

☎ +41 (0)22 388 19 42, fax +41 (0)22 388 19 49, e-mail : jean-pierre.tombola@etat.ge.ch





L'HOSPICE GÉNÉRAL PRÉSENTE SON TRAVAIL À BELLEVUE

Sur le territoire de la commune de Bellevue, deux lieux d'hébergement, visant à accueillir des personnes migrantes, sont désormais à la disposition de l'Hospice Général.

L'un de ces centres, l'abri de protection civile de Valavran a été ouvert en octobre 2015. Y sont hébergés des hommes majeurs primo-arrivants, principalement originaires de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, du Sri Lanka et de Somalie. Il a une capacité maximale de 50 places.

La maison William-Rappard a été ouverte en mars 2016. C'est un hébergement collectif dans lequel cohabitent femmes seules et familles. Sa capacité maximale est de 40 places. Actuellement, 22 mineurs y sont hébergés dont 10 en âge scolaire et qui fréquentent l'école primaire de Bellevue. Les personnes accueillies sont originaires d'Érythrée, d'Éthiopie, de Syrie, d'Irak et d'Algérie.

Dans ces deux lieux d'hébergement, une équipe sociale est en place du lundi au vendredi, composée d'intendants sociaux et d'assistants sociaux en intervention collective, qui oeuvrent conjointement pour veiller au bon déroulement de la vie en communauté, ceci en collaboration avec la Mairie de Bellevue et des bénévoles bellevistes. Des agents de surveillance veillent également à la sécurité de ces deux lieux de vie.

Plusieurs activités ont pu être développées pour favoriser l'intégration des requérants d'asile qui résident sur la commune de Bellevue. Une étroite collaboration a vu le jour entre l'Hospice Général, la Mairie ainsi que des personnes bénévoles bellevistes qui ont fondé une association visant à œuvrer pour l'accueil et l'intégration des personnes migrantes. Cette dernière se nomme « Bellevue Accueille ».

Concernant la maison William-Rappard, des ateliers de français pour l'ensemble des résidents et une activité d'aide aux devoirs pour les enfants scolarisés sont proposés deux fois par semaine. Deux fois par mois, une activité intitulée « le thé des dames » est organisée et consiste à aller boire un thé au domicile des résidentes de la Maison William-Rappard. Cet été, les enfants ont pu bénéficier de deux activités. L'une « un été au cirque » a été financée par la commune de Bellevue. La seconde, organisée par l'Hospice Général, a permis aux enfants d'intégrer des camps de vacances.

En parallèle, les bénévoles de *Bellevue Accueille*, en collaboration avec l'équipe sociale, proposent des sorties ponctuelles telles que des visites du jardin botanique, des spectacles et des expositions. Tout récemment, la quasi totalité des résidents de William-Rappard s'est rendue en Gruyère pour y découvrir la fondue ainsi que pour visiter l'usine Cailler et apprécier sa dégustation de chocolat.

Depuis la rentrée scolaire, des enfants de la Maison William-Rappard ont pu intégrer différentes équipes du FC Collex-Bossy. Prochainement, deux projets devraient voir le jour. Le premier est la création d'une ludothèque, le second consiste en des invitations ponctuelles de la population belleviste à la Maison William-Rappard pour découvrir des saveurs culinaires d'ailleurs, préparées par les résidents.

Les jeunes hommes de la PC de Valavran ont également pu bénéficier de cours de français donnés par trois bénévoles bellevistes. Ils ont pu prendre part à un atelier de jardinage, dont les récoltes servaient à approvisionner l'abri en légumes et en salades fraîches. Un groupe de jeunes hommes de Valavran a également participé à la grande opération de nettoyage de NET LEMAN.



Cet été, les habitants de Valavran ont été invités par les communes de Bellevue et de Genthod aux festivités du 1^{er} août ainsi qu'à une soirée Eurofoot au restaurant « La Vigne Blanche. » Les jeunes hommes de la PC ont rendu cette invitation aux communes de Bellevue et de Genthod, ainsi qu'aux différents bénévoles bellevistes lors d'un repas afghan qui a eu lieu dans une salle généreusement mise à disposition par la paroisse protestante de Genthod.

Les habitants de Valavran bénéficient également d'un libre accès aux installations sportives de la « Vigne Blanche », ainsi qu'au boulodrome.

Une étroite collaboration a également pris place entre l'abri de Valavran et l'université Webster depuis l'ouverture du centre fin 2015. Les résidents prennent part à diverses activités proposées par les étudiants et par le corps enseignant de l'université dont un atelier photo qui a donné naissance à une exposition au printemps 2016. Les migrants de Valavran participeront prochainement au repas de Thanksgiving organisé par l'université Webster.

Les résidents de ces deux lieux d'hébergements participeront cette année au calendrier de l'Avent de Bellevue. Les familles de la Maison William-Rappard vous accueilleront le jeudi 8 décembre 2016. Les jeunes hommes de l'abri de Valavran seront quant à eux prêts à vous accueillir le jeudi 15 décembre 2016.



BELLEVUE ACCUEILLE

Le groupe *Bellevue Accueille* s'est formé suite à la réunion de bénévoles organisée par la mairie de Bellevue en juin dernier. Le but de *Bellevue Accueille* est de fédérer et coordonner les activités menées par les bénévoles avec les migrants et requérants d'asile habitant la commune de Bellevue.

Actuellement, il y a une quarantaine de résidents (tous des hommes) à l'abri de protection civile de Valavran et des familles dans la villa William-Rappard. Disposant d'un comité informel, les bénévoles de *Bellevue Accueille* ont organisé et mené plusieurs actions et activités avec les habitants de l'abri PC et de la maison William-Rappard ces derniers mois, par exemple: cours de français, sorties pour les enfants, transport d'enfants aux cours d'été, concours de menhirs, sensibilisation à la sécurité routière et des repas conviviaux.

Depuis le 21 novembre et la tenue de son assemblée constitutive, *Bellevue Accueille* s'est mué en association. Chacun d'entre vous est encouragé à découvrir l'association et ses activités, avec la possibilité d'en faire partie contribuant à sa gestion et/ou aux activités avec les migrants.



À noter que pour rester informés des activités de *Bellevue Accueille*, un agenda des activités sera disponible à l'adresse <http://tinyurl.com/agendaBA>.

Pour toute question, merci d'écrire au comité à l'adresse bellevueaccueille@gmail.com.

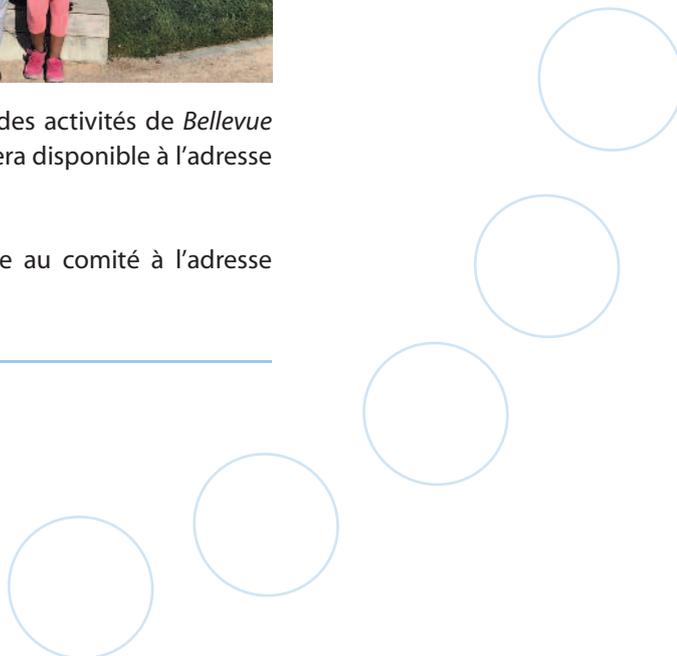
Nouveauté 2016-2017

Les **Ticoquins**
vous présentent..
L'accueil parent-enfant



Les enfants trop jeunes pour l'école, accompagnés d'un adulte responsable d'eux et qui reste présent durant leur visite, sont les bienvenus aux Ticoquins, munis d'un goûter et d'une paire de pantoufles, **chaque mardi entre 15h et 17h, sauf durant les vacances scolaires.** L'entrée est libre, les adultes qui désirent une boisson peuvent en obtenir une pour un franc symbolique. Nous offrons ainsi l'occasion aux enfants et aux parents de se rencontrer dans un cadre chaleureux.

Pour plus d'informations, écrivez-nous sur Garderie.ticoquins@gmail.com





À LA PATINOIRE CET HIVER



Samedi 28 janvier 2017

Disco avec DJ MAU qui mixera pour les plus petits dès 18h30 et mettra le feu à la glace pour les plus grands jusqu'à 23h00.

Cours de patinage artistique gratuits

Un samedi sur deux, de 12h00 à 14h00, notre jeune patineuse Myriam donnera des cours de patinage artistique.

Inscriptions et renseignements au chalet de la patinoire.



Eisstock

Lancé l'an passé, le Eisstock, convivial et amusant, a remporté beaucoup de succès.

Vous pourrez organiser des parties en famille ou entre amis. Une piste vous sera réservée sur la patinoire le mercredi et le samedi.



FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE DE BELLEVUE

Les élèves de l'école primaire vous invitent à venir partager avec eux un moment de convivialité le

**jeudi 22 décembre 2016 à 19h
dans la salle communale.**

La fête débutera par des chants d'enfants suivis de la visite du Père Noël et d'un goûter.

Afin de faciliter l'accès à la salle, un parking provisoire sera à votre disposition sur le terrain de basket de l'école.



Très chers Bellevistes,

Du 1^{er} au 22 décembre prochain, le feu vert sera donné à notre traditionnel et tant attendu Calendrier de l'Avent de la commune de Bellevue. Cette année encore, le succès de cet événement aura atteint son apogée et nos sympathiques hôtes d'un soir vous accueilleront de 18h30 à 19h30 pour vous offrir de délicieuses spécialités ainsi que leur chaleur humaine.

N'oubliez pas, dans la mesure de vos possibilités, de les honorer à votre tour par votre présence.

De plus, le vendredi 9 décembre 2016, dès 18h00, le Club des Bellevistés ainsi que la Mairie de Bellevue vous invitent à venir fêter l'Escalade à la salle communale. Attention cette année, le parcours du cortège a changé de circuit et passera par les chemins de la Menuiserie, de la Printanière, le trottoir de la route de Lausanne et l'école.

Nous vous attendons nombreux !

Le Club des Bellevistés

Le Club des Bellevistés et la Mairie de Bellevue vous invitent à venir fêter l'Escalade à la salle communale. Rendez-vous dans la nuit noire pour une marche aux flambeaux en musique, suivie de la traditionnelle soupe!

Programme

- 17h45 Rendez-vous sur le terrain de basket de l'école (pensez à vous déguiser chaudement)! Pendant la marche aux flambeaux les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- 18h00 Départ du cortège aux flambeaux (voir parcours)*
- 18h30 Vin chaud servi par l'Amicale des Pompiers
- 19h00 Soupe de l'Escalade, préparée dans un chaudron à l'ancienne et marmite en chocolat offertes

*Petite restauration et buvette
Soirée en musique avec le DJ Amédéo
Concours de déguisements!
Vente de pâtisseries organisée par une classe de l'école de Bellevue*

*Parcours du cortège : Chemin de la Menuiserie, Chemin de la Printanière, trottoir de la route de Lausanne, École

Nous vous attendons nombreux, et dans la bonne humeur, afin de célébrer la fête de l'Escalade dans une ambiance sympathique!

le club des bellevistés

Commune de Bellevue
République et Canton de Genève



L' APEB

TROC DE PRINTEMPS

L'Association des parents d'élèves de Bellevue (APEB) organise le troc de printemps qui se déroulera le samedi 11 mars 2017.

Réception des articles :
vendredi 10 mars de 15h30 à 19h

Vente des articles : samedi 11 mars 2017 de 9h à 12h

Retrait des invendus et remboursement :
samedi 11 mars de 13h15 à 13h45

Pour vous inscrire vous pouvez téléphoner ou envoyer un message à :

Mme Virginie Polla au 078.639.39.28 lundi, mardi, jeudi de 20h à 22h

Mme Heba Ezz El-Din au 076.360.30.36

Ou envoyer un mail à ape-bellevue@gapp.ch en indiquant votre nom + adresse + téléphone et si vous êtes membre de l'APEB.

BLACK EAGLE LINE DANCE

La danse en ligne consiste à danser sur toutes sortes de rythmes (rumba, charleston, mambo, valse, slow, cha-cha-cha, rock...), sur des chorégraphies précises, en ligne et sans partenaire.



La danse en ligne ne nécessite aucune compétence particulière. Les cours sont progressifs et plusieurs niveaux sont proposés. Chacun peut progresser à son niveau. Des soirées de danse sont régulièrement organisées.

Quelques bonnes raisons pour pratiquer la danse en ligne

1. Oublier tous ses soucis

C'est magique, vous franchissez la porte de la salle et vos soucis s'envolent. Chaque danseur vous le confirmera : en cours ou au bal, on oublie tout le reste.

2. Bouger et se dépenser

La danse en ligne est une activité à la fois artistique et physique. Elle permet de maintenir une bonne forme physique.

3 Faire travailler ses neurones

La danse en ligne fait autant travailler les neurones que le corps. Il existe de nombreuses chorégraphies, et d'enchaînements de pas que le danseur apprendra progressivement.

4. Se faire des amis

Dans les cours de danse et dans les bals, on se lie facilement d'amitié avec les autres danseurs. C'est un contact amical régulier, dans un autre contexte que celui du travail ou de la famille.

5. Se lancer un nouveau challenge

Avoir un projet et se lancer dans une nouvelle activité, c'est formidable non ? Il n'y a pas d'âge pour apprendre à danser, et c'est un bon moyen de sortir de sa routine quotidienne.

6. Danser avec ou sans partenaire... mais toujours en groupe

Pas toujours facile de trouver un ou une partenaire de danse ! Avec la danse en ligne vous pourrez danser sur les mêmes musiques que celles utilisées pour la danse en couple.

7. Découvrir de nouvelles musiques

La danse en ligne se pratique sur des musiques de genres et de styles très variés : Cha-cha, Samba, Valse, Polka, West Coast Swing, East Coast Swing (proche du Rock), etc.

8. Avoir des occasions de sortir et de s'amuser

Le club organise régulièrement des soirées pour les membres à Bellevue.

Nos membres participent également à des bals ou des festivals en Suisse et en France voisine.

JUDO CLUB COLLEX-BOSSY/BELLEVUE

Le Judo Club de Collex-Bossy/Bellevue compte cette année 2015/2016 environ 190 judokas. Notre club est affilié à la fédération Suisse de Judo et à l'association Cantonale Genevoise de Judo.

Dans chaque cours, une vingtaine d'élèves sont repartis, avec, pour certains, des entraînements 2 à 3 fois par semaine.

Nous proposons des cours de judo à partir de 4 ans, des cours de Ju-Jitsu et de karaté dès 8 ans. Les enfants et les adultes des différentes communes ont la possibilité de s'entraîner dans toutes les sections.

Les différentes catégories ont la possibilité de participer à tous les tournois nationaux qualificatifs pour les finales des championnats Suisse. Pour les jeunes de 5 à 8 ans, quatre compétitions sont organisées durant la saison où se réunissent plus de 320 judokas à chaque fois.

Deux stages de Judo d'une semaine, en février et durant les vacances d'été, sont organisés pour une cinquantaine d'enfants.

Site internet du club : <http://ecole-lemanique.ch/>
Renseignements : tel 076 581 11 68





PARKINGS À DURÉE LIMITÉE



Quelques habitants se sont plaints de la limitation à 4 heures des places de parking au chemin de la Mojonne

et de la Chênaie et de l'impossibilité pour les résidents d'obtenir des macarons, comme c'est le cas notamment en ville de Genève.

Il n'y a hélas pas de solution idéale compte tenu des réglementations en vigueur.

Tout d'abord concernant la limitation à 4 heures, celle-ci vise à restreindre au maximum le parking de pendulaires qui cherchent des places gratuites sans limitation, relativement proches des gares. Cette situation a été observée dans la plupart des communes desservies par le train, Bellevue n'y échappe pas et la tendance ne fera que s'amplifier avec l'arrivée du CEVA.

Quant aux macarons... ce n'est pas si simple. La commune n'est pas maîtresse de la situation. C'est la direction générale des transports (DGT) qui décide des zones pouvant bénéficier de macarons. La commune doit produire une étude démontrant l'insuffisance de places de parking dans la zone en question. S'agissant de zones villas, c'est très difficile à prouver et la DGT n'entre généralement pas en matière. En effet, la plupart des logements (immeubles ou villas) bénéficient d'un taux supérieur au minimum fixé par la réglementation qui prévoit :

Cases visiteurs : 0,1 place pour 100 m²

Cases habitants : 1 place pour 100 m²

Même si la DGT délivrait une autorisation, il faut savoir que ce ne serait pas la commune qui vendrait les macarons, mais la Fondation des parkings. Non seulement aux habitants, mais également aux entreprises, pour autant qu'elles justifient d'un besoin.

Il n'est donc pas possible de réserver les macarons exclusivement aux habitants. De plus, non seulement la Fondation des parkings vend et encaisse le produit des macarons, mais il est impossible pour la commune de contrôler le nombre de macarons vendus. Elle peut très bien en vendre 50 ou 60 voire plus pour les 26 places disponibles. Le but des macarons, il faut le rappeler, est d'offrir une solution de parking dans les zones où les logements ne disposent pas de place (initialement les anciens immeubles), ce qui n'est pas vraiment le cas à Bellevue.

Pour que les limitations soient respectées, des contrôles sont nécessaires. A ce sujet, il faut savoir que les contrôles coûtent plus cher que le montant des amendes perçues. L'objectif de

la commune n'est surtout pas d'accroître ses recettes, mais de garantir des places, même s'il est vrai que la durée est limitée, aux personnes qui doivent se rendre dans les chemins concernés, en particulier les visiteurs.

En conséquence, à Bellevue, le macaron restera une gourmandise !

GE RESPECTE

Plus de respect à tous bords !



A l'initiative du DETA (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture), l'ensemble des acteurs institutionnels de la mobilité genevoise ont lancé une campagne de sensibilisation commune à l'attention de tous les usagers de la route, afin de les encourager à opter pour un comportement plus respectueux entre eux, ainsi qu'à l'égard des dispositions légales de circulation. Sur un ton décalé, cette campagne, qui se déploiera jusqu'à la fin de 2017, décline différents types de situations concernant chaque mode de transport.



LE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD EN 1946



Il y a 70 ans, le Sauvetage Bellevue-Genthod finit à la première place de la catégorie 6 rameurs (course qui s'est déroulée à Genève). Photo aimablement mise à disposition par la famille Tissot-Guichard.



FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES

A l'occasion des Fêtes de fin d'année nous vous informons que la Mairie fermera ses portes du jeudi 22 décembre 2016 à 19h00 au lundi 2 janvier compris. Nous vous accueillerons à nouveau dès le mardi 3 janvier 2017 selon les horaires d'ouverture habituels.

PASSEPORT / CARTE D'IDENTITÉ :

Le service des passeports et de la nationalité, sis route de Chancy 88, 1213 Onex, fermera ses portes du lundi 26 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 inclus. Il rouvrira à partir du 3 janvier 2017 dès 7h30. Pour toute question, il est possible d'appeler le numéro gratuit mis en place par la Confédération : **0800 820 008**.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours venir à la réception de la mairie faire vos demandes de cartes d'identité (les passeports doivent être demandés à l'office cantonal de la population et des migrations, service des passeports et de la nationalité).

Un passeport provisoire peut être émis en cas d'urgence et son établissement est de la compétence de la Police Sécurité Internationale de l'Aéroport international de Genève. Le passeport provisoire peut être demandé dans les cas suivants:

- A. lorsqu'il n'est pas possible d'attendre l'établissement d'un document d'identité
- B. lorsqu'il n'est pas possible de présenter une pièce d'identité valable
- C. lorsqu'un document d'identité valable ne remplit pas les conditions du pays de destination

Attention le passeport provisoire n'est pas reconnu par les Etats-Unis.

Police de Sécurité Internationale de l'Aéroport International de Genève, niveau des arrivées.

Heures d'ouverture pour les émissions des passeports provisoires : 7h à 21h30

Heures d'ouverture pour les renseignements téléphoniques : 8h à 18h au 022 427 58 30

COMMUNICATION OFFICIELLE DES CFF SERVICE DE SUBSTITUTION PAR BUS



Changements induits aux points d'arrêt :

- **Chambésy** : suppression de l'arrêt et report de la clientèle sur les services de la ligne V des TPG.
- **Genthod-Bellevue** : déplacement de l'arrêt route de Lausanne, dans les deux sens de circulation, au niveau du **passage piéton du chemin de la Finiole**.
- **Creux-de-Genthod** : maintien de l'arrêt TPG « Genthod-Village » dans le sens Coppet-Genève. Déplacement de l'arrêt dans le sens Genève-Coppet à proximité de la gare, au croisement de la route de Lausanne et de la route du Creux-de-Genthod.

Evolution de l'offre au niveau horaire :

Au niveau de l'offre de bus de substitution :

- Départ de Genève retardé de 3 minutes pour une meilleure répartition de l'offre avec les services de la ligne V.
- Temps de parcours Sécheron-Versoix réduit de 20 à 14 minutes grâce à un itinéraire plus direct.
- Départ de Coppet en direction de Genève retardé de 2 minutes pour fiabiliser les correspondances avec les trains RE.

Au niveau de l'offre Grandes Lignes CFF :

- Arrêt exceptionnel à Versoix du train RE au départ de Genève à 21h47 (arrivée à Versoix à 21h52).

Pour plus d'informations sur les nouveaux horaires (dès le 11 décembre), veuillez-vous rendre sur le site internet www.cff.ch.



AGENDA 2016-2017

Nous vous rappelons que la patinoire du centre sportif de la Vigne Blanche a ouvert ses portes pour l'hiver depuis le 26 novembre et ce, jusqu'au mois de février 2017 (selon météo).



DÉCEMBRE 2016

N'oubliez pas le Calendrier de l'Avent, organisé par le Club des Bellevistes, qui a lieu tous les soirs de décembre de 18h30 à 19h30. Se référer à leur programme.

Samedi 3 et dimanche 4 :

Association des Artisans, Marché de Noël, salle communale

Mardi 6 :

Séance du CM, 20h30

Vendredi 9 :

Fête de l'Escalade, salle communale

Jeudi 22 :

Fête de Noël, école de Bellevue, 19h00

Lundi 26 au vendredi 6 janvier 2017 :

Vacances scolaires

JANVIER 2017

Entre le 27 janvier et le 19 février 2017, le festival Antigél repassera par Bellevue.

Samedi 28 :

disco sur glace, patinoire de la Vigne Blanche, dès 18h30

FÉVRIER 2017

Dimanche 12 :

Votation populaire, 10h-12h

Lundi 13 au vendredi 17 :

Vacances scolaires

MARS 2017

Samedi 11 :

Troc de printemps organisé par l'APEB, salle communale

Mairie de Bellevue

Route de Lausanne 329
CP 44 - 1293 Bellevue
Tél. 022 959 88 20 - Fax 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
technique@mairie-bellevue.ch
dd@mairie-bellevue.ch
cm@mairie-bellevue.ch
manifestations@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Retrouvez ce journal sur notre site sous «Publications»



Heures d'ouverture de la réception

- lundi, mardi de 13h30 à 16h30
- mercredi de 9h00 à 13h00
- jeudi de 13h30 à 19h00
- vendredi fermé

Liens et numéros pratiques:

www.bellevue-beach.ch

www.gazette-bellevue.ch

Garderie Les Ticoquins:

garderie.ticoquins@gmail.com

Crèche Les 4 Saisons: 022 758 06 36
info@crecheles4saisons.ch

Ecole de Bellevue: 022 959 75 47

Bibliothèque: 022 959 75 47

Ramoneur officiel pour Bellevue:

M. J.-P. Bourqui 022 784 29 28

Transvoirie (questions liées aux levées des déchets): 022 306 15 15

GIAP (activités parascolaires): 079 909 51 34

Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue.

Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

La rédaction invite les associations communales qui souhaiteraient publier des informations dans le journal, à transmettre leurs textes au minimum un mois avant la parution à l'adresse: info@mairie-bellevue.ch.

Graphisme et impression: Imprimerie LENZI

Imprimé à 1350 exemplaires sur papier 100% écologique.

*Votre Conseil administratif vous souhaite
de très joyeuses Fêtes
et une belle année 2017 !*

